

INTERNAT RESTAURATION

CLASSES PRÉPARATOIRES

LYCÉE MICHEL MONTAIGNE - BORDEAUX

226 rue Sainte Catherine – 33075 Bordeaux Cedex – T. +33 (0)5 56 91 10 10 – F. +33 (0)5 56 33 66 95

INTERNAT

Conditions d'admission

L'accès à l'internat du lycée Montaigne est réservé aux seuls étudiants des classes préparatoires, hormis le cas présenté par les élèves du secondaire dont le statut scolaire fait l'objet d'une convention internationale. L'admission à l'internat est prononcée pour une année scolaire.

En raison du nombre limité de places (150 places en première année), l'admission à l'internat s'appuie sur un classement établi, par filière et par genre, selon un barème prenant en compte cinq critères :

- ▶ le rang d'admission en classe préparatoire, arrêté par la commission d'admission du lycée, conformément à la procédure d'admission post-bac;
- ▶ la situation sociale;
- ▶ l'origine géographique;
- ▶ la situation particulière en terme d'âge (candidat en avance) ou de santé;
- ▶ le traitement égal des filières et des genres, en relation avec les capacités d'accueil des classes.

Dispositions propres à l'internat

- ▶ L'internat comporte des chambres doubles pour les étudiants de 1^{ère} année, et, dans la limite des places disponibles, des chambres simples pour ceux de 2^{ème} année.
- ▶ Chaque interne veille lui-même à la propreté de sa chambre, respecte les horaires d'entrée et de sortie du lycée et doit faire le silence absolu aux heures réglementairement indiquées. Les appareils de chauffage complémentaires et les appareillages électriques de cuisine sont interdits (les internes ne sont pas autorisés à confectionner leurs repas sur place).
- ▶ Le lycée assure la fourniture du lit et d'un matelas. Les internes doivent se munir d'une alèse de protection, de draps, de couvertures ou d'une couette, d'un traversin ou d'un oreiller avec leurs housses. Ils en assurent l'entretien.
- ▶ Ils doivent également porter leur nécessaire de toilette.
- ▶ Une petite lampe de bureau peut également s'avérer utile.
- ▶ Commodités : une laverie, une salle informatique, deux salles de foyer, un gymnase.
- ▶ Les jours fériés, le samedi soir et le dimanche, les repas ne sont pas servis (en revanche, les étudiants peuvent se rendre au restaurant universitaire).
- ▶ L'internat est ouvert le week-end, mais fermé pendant les vacances scolaires.

INTERNAT-EXTERNÉ

Dans la limite de 45 places disponibles en première année, attribuées sur les mêmes critères que pour l'internat, des étudiants ne résidant pas à l'internat peuvent néanmoins bénéficier d'un régime particulier leur assurant les repas du midi et du soir (du lundi au samedi). Les étudiants qui bénéficient de ce statut doivent avoir quitté le lycée à 21h45 au plus tard.

Toute candidature à l'internat-externé doit être déposée au secrétariat des classes préparatoires, dans la première quinzaine du mois de septembre, sous la forme d'une demande écrite. En l'absence de candidature à l'internat lors de la procédure Parcoursup, il est demandé de joindre le dernier avis d'imposition.

TARIFS RENTRÉE 2019

Internat

Au 1er janvier 2019, forfait annuel d'internat de 2 091,00 €, payable par termes, par paiement en ligne ou par chèque ou virement, à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Montaigne (tarif révisable au 1er janvier 2020). Ce tarif comprend les nuitées, le petit déjeuner du lundi au samedi, le déjeuner du lundi au samedi midi, le dîner du lundi au vendredi.

Internat-externé

Au 1er janvier 2019, forfait annuel d'internat-externé de 1 464,00 €, payable par termes, par paiement en ligne ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Montaigne (tarif révisable au 1er janvier 2020). Ce tarif comprend les repas du midi et du soir (pas de petit déjeuner) du lundi au samedi midi.

Demi-pension

L'admission à la qualité de demi-pensionnaire porte sur l'année scolaire complète. Toutefois des changements peuvent être accordés jusqu'au 30 septembre 2020. Des modifications sont examinées à chaque fin de trimestre, sur demande écrite et signée par la personne responsable du paiement, puis déposée ou remise impérativement **avant fin décembre** pour le deuxième trimestre, **avant mi-mars** pour le troisième trimestre.

Plusieurs formules tarifaires sont proposées.

Forfait annuel (sommes exigibles, par avance, à chacun des trois termes)	
Quatre jours par semaine	432,00 €
Cinq jours par semaine (du lundi au vendredi)	505,80 €
Tickets 10 repas	38,00 €

Les sommes sont payables par paiement en ligne sur le site du lycée ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Montaigne (pas de prélèvement automatique).

CONTACTS

Pour toute demande d'information concernant l'hébergement et la restauration au lycée Montaigne, vous trouverez des détails sur le site de l'établissement. Vous pouvez également prendre contact avec les services du lycée en écrivant à l'adresse électronique également indiquée ci-dessous.

Site du lycée www.montaigne-bordeaux.fr

Intendance service.intendance.lmontaigne@ac-bordeaux.fr